



Renseignements et Inscription sur

www.creasur.fr



Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Provence Alpes Côte d'Azur Corse

8 rue Neuve St-Martin - BP 81880 - 13221 Marseille cedex 01

Tél : 04 91 14 42 82 - Fax : 04 91 14 42 45

contact@creasur.fr



Comment développer vos projets collaboratifs en toute sécurité ?

Tout savoir sur l'opération collective régionale :
Journées d'information / Accompagnements individuels

www.creasur.fr

Gardez le contrôle de vos innovations



..... CRÉASUR : 2 étapes indépendantes

d'Information

Accompagnements

Journées

Phase collective, offerte et ouverte aux entrepreneurs, laboratoires et universitaires régionaux

L'objectif est d'apporter aux participants des connaissances sur les outils juridiques à leur disposition et la démarche à suivre pour développer un projet collaboratif en toute sécurité en gardant le contrôle de leurs innovations.

2 réunions dupliquées sur 3 lieux géographiques : Aix-en-Provence, La Seyne-sur-Mer, Nice.

La présence aux deux réunions n'est pas impérative mais conseillée.

PRÉSENTATION DES OUTILS PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

De 8h30 à 12h30

Le 12/11/08
Aix-en-Provence
Novotel Pont de l'Arc

Le 13/11/08
La Seyne-sur-Mer
Table de Bacchus

Le 14/11/08
Nice
Terminal 1 Aéroport Nice Côte d'Azur

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LES PROJETS COLLABORATIFS

De 8h30 à 17h30

Le 25/11/08
Nice
Terminal 1 Aéroport Nice Côte d'Azur

Le 26/11/08
La Seyne-sur-Mer
Table de Bacchus

Le 27/11/08
Aix-en-Provence
Novotel Pont de l'Arc



Phase individuelle, réservée aux TPE / PME sous conditions d'éligibilité, moyennant une participation financière

CREASUR met également des spécialistes de la Propriété Intellectuelle (consultants, avocats, cabinets conseil) à disposition des entreprises. Ces spécialistes (n'étant en aucun cas le représentant légal de la PME) pourront être sollicités jusqu'en février 2010.

L'accompagnement portera sur l'une des 8 thématiques suivantes :

- 1 Comment définir sa stratégie de propriété intellectuelle à l'international dans le cadre d'un projet collaboratif ?
- 2 Validation de la prise en compte des intérêts de la PME dans le contrat de consortium.
- 3 Accompagnement dans la résolution de litiges PI dans le cadre d'un partenariat dans le domaine des TIC.
- 4 Accompagnement dans la résolution de litiges PI dans le cadre d'un partenariat dans le domaine des biotechnologies.
- 5 Accompagnement dans la résolution de litiges PI dans le cadre d'un partenariat dans le domaine des sciences de l'ingénieur.
- 6 Accompagnement et gestion du secret dans un projet collaboratif.
- 7 Gestion des droits d'auteur dans un projet collaboratif autour des industries culturelles.
- 8 Gestion des droits d'auteur dans un projet collaboratif autour des TIC.

Conditions d'éligibilité :

- être une TPE/PME de la région PACA
- être adhérente d'un pôle de compétitivité ou d'un PRIDES.
- avoir fait l'objet au préalable d'un pré-diagnostic PI de l'INPI (offert).

Durée :

Le spécialiste pourra accompagner l'entreprise sur une période allant de 1 à 3 jours (consécutifs ou non).

Participation de l'entreprise : 300 € TTC la journée d'intervention.

Individuels